

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS291/37/Add.3
WT/DS292/31/Add.3
WT/DS293/31/Add.3
8 avril 2008

(08-1567)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – MESURES AFFECTANT L'APPROBATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIOTECHNOLOGIQUES

Rapport de situation des Communautés européennes

Addendum

La communication ci-après, datée du 7 avril 2008 et adressée par la délégation des Communautés européennes au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations et décisions de l'ORD concernant le différend *Communautés européennes – Mesures affectant l'approbation et la commercialisation des produits biotechnologiques* (WT/DS291, WT/DS292, WT/DS293)

Depuis le dernier rapport de situation, les Communautés européennes et les trois plaignants ont poursuivi leurs discussions constructives dans le but de régler ce différend et les questions connexes.

Pour permettre la poursuite de ce dialogue, l'Argentine et le Canada sont convenus de proroger une nouvelle fois le délai raisonnable imparti pour la mise en œuvre jusqu'au 11 et 30 juin 2008, respectivement. Comme les États-Unis et les CE l'ont demandé, la procédure d'arbitrage au titre de l'article 22:6 du Mémoire d'accord concernant la demande de mesures de rétorsion présentée par les États-Unis a été suspendue le 18 février 2008.
